



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure visant une propriété sans numéro civique situé dans le 6^e rang sur le lot # 6 614 194.

Le projet consiste à construire une maison unifamiliale ainsi qu'un garage détaché.

Le projet est dérogatoire aux éléments suivants :

- 16.2 Grille de certaines dispositions de zonage applicables aux zones agricole déstructurée qui stipule que la marge de recul avant est de minimum 4 mètre et maximum 5 mètres. Le projet aurait plutôt une marge de recul avant de 54 mètres.

Le propriétaire ayant acheté plusieurs lots a par la suite effectué un lotissement de ces terrains pour ne créer qu'un seul lot. En suivant les règlements dans la grille, ses constructions se retrouvent à l'avant du terrain complètement ce qui l'empêche d'avoir son puit sur le devant du terrain, comme suggéré par un technicien.

Le Conseil statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 5 août 2024. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Élizabeth Charest
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, ÉLIZABETH CAREST, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 9^e jour de juillet 2024 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 juillet 2024.

Élizabeth Charest
Directrice générale et greffière-trésorière